



Pommier / Poirier

N°09
18/04/2024



Animateur filière

Aline BEZ
FREDON Nouvelle-Aquitaine
aline.bez@fredon-na.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Zone
Limousin N°9
du 18/04/24 »



Edition Zone Limousin
Départements Nord 24/19/87/23

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

(cliquer sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

Tableau d'analyse de risque

Aucun	Faible	Modéré	Fort	Alerte
-------	--------	--------	------	--------

Bioagresseurs	Semaine du 14 au 21 avril	Semaine du 22 au 28 avril
Tavelure		
Chancre à Nectria		
Anthonome		
Puceron		
Psylle		
Hoplocampe		
Mineuse cerclée		

POMMIER POIRIER

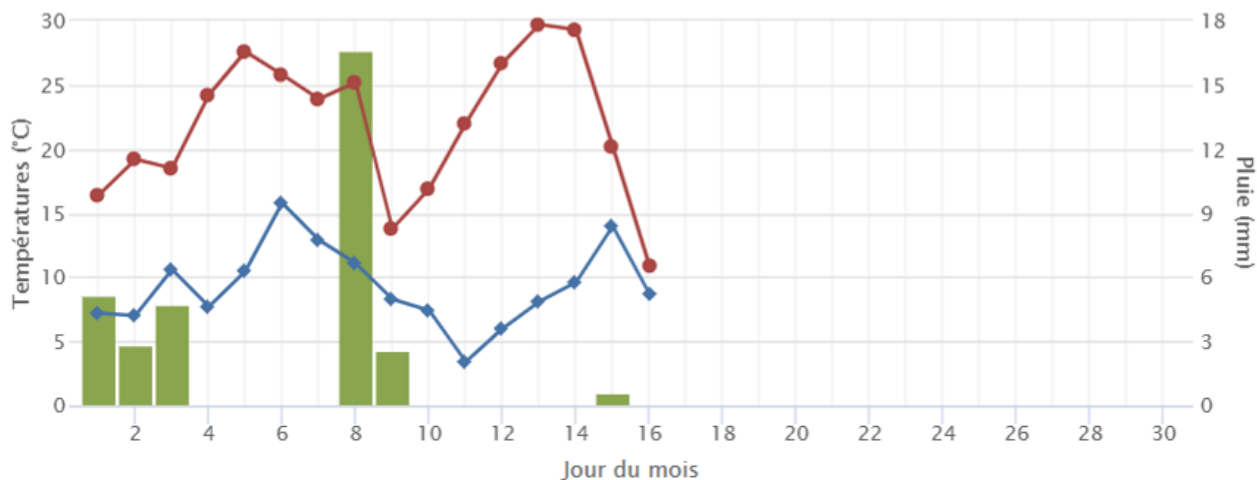
- **Tavelure** : le potentiel de spores projetables est important et le risque sera élevé au prochain épisode pluvieux.
- **Chancre à Nectria** : risque faible
- **Oïdium** : contamination possible en période pluvieuse et sur parcelle touchée en 2023.
- **Feu bactérien** : faible risque de contamination
- **Pucerons cendrés et verts** : pucerons actifs sur feuilles, période à risque en cours.
- **Acariens rouges** : éclosions possibles en secteurs précoces.
- **Hoplocampe du pommier** : activité et risque en cours dans tous les secteurs.
- **Mineuse cerclée** : vol en cours
- **Tordeuses** : les pièges sont en place.
- **Psylle du poirier** : Ponte deuxième génération en cours.

Données météorologiques

Bilan du 1^{er} au 16 avril la station de Brive-la-Roche (source : Météo France via Infoclimat)

Températures maxi, mini, précipitations

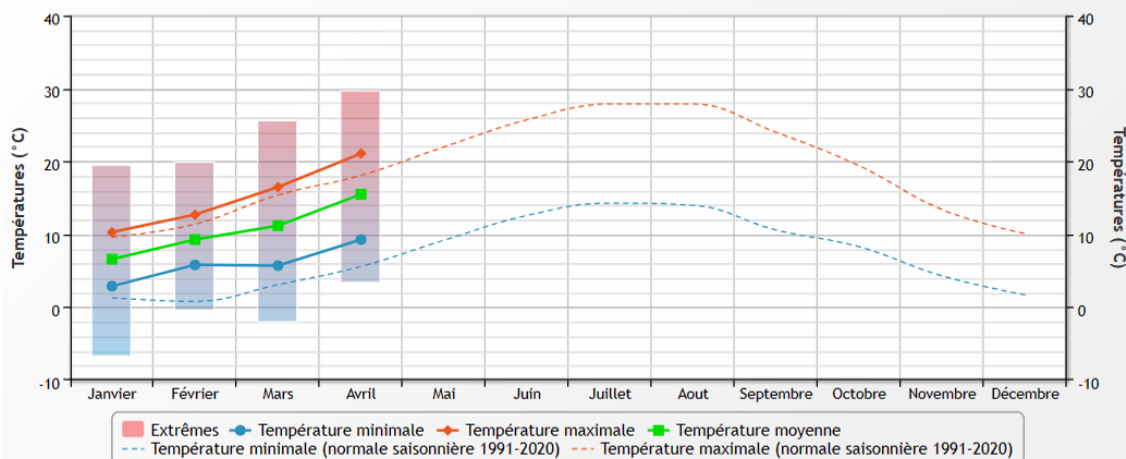
En avril 2024 à Brive - La Roche



● Pluie sur 24h ● Température maximale ◆ Température minimale
• Afficher les records de TN • Afficher les records de TX

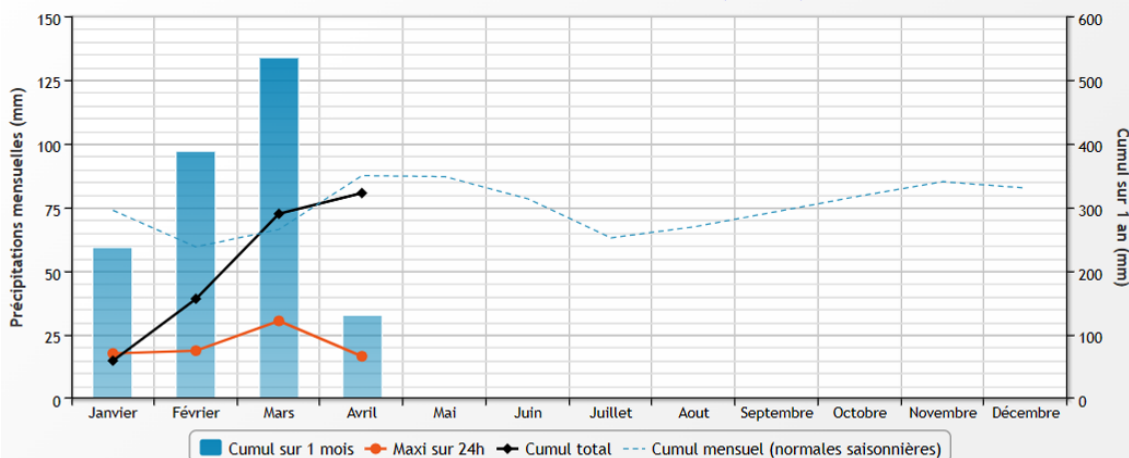
Températures en 2024 à Brive - La Roche

Ecart aux normales 1991-2020 sur l'année : Tmin: +3,2°C Tmax: +1,5°C Tmoy: +2,5°C



Précipitations en 2024 à Brive - La Roche

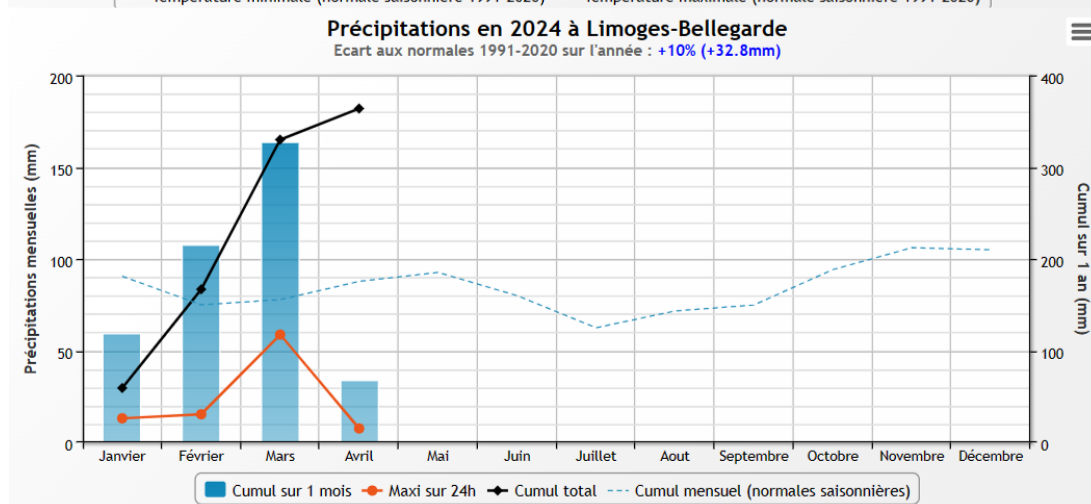
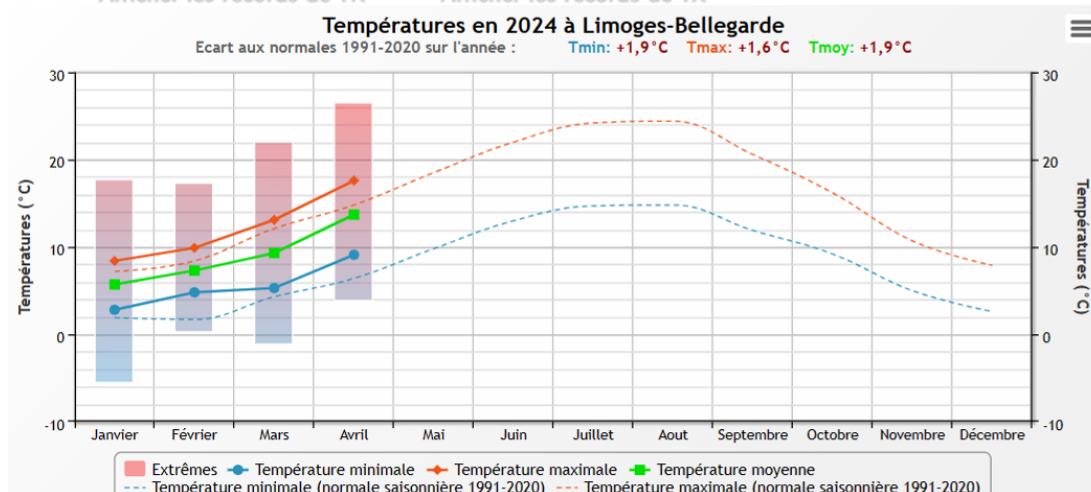
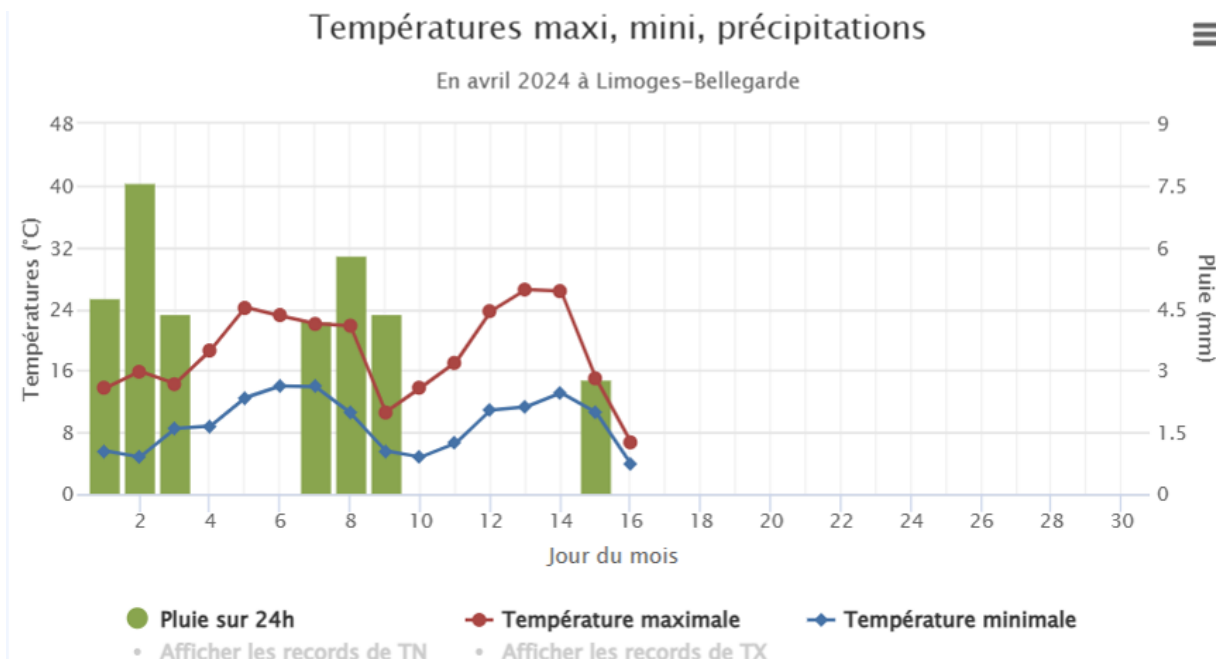
Ecart aux normales 1991-2020 sur l'année : +12% (+35.2mm)



°C moyennes : mini : 9.3°C ; max : 21.1°C ; moy : 15°C

°C Extrêmes : 3.4°C et 29,7°C

Cumul des précipitations sur la période d'avril : 32.5 mm



T°C moyennes : mini : 9.1°C ; max : 17.6°C ; moy : 13.7°C





























T°C Extrêmes : 3.9°C et 26,5°C

Cumul des précipitations sur la période d'avril : 34 mm

Prévision du 18 au 24 avril 2024 (source : Météo France)

Le temps devrait être plutôt sec pour cette semaine, avec des températures proches ou légèrement en-dessous des normales de saison.

Les températures allant pour les minimales de 2 à 6 °C et les maximales de 11 à 17°C.

	Jeudi 18/4	Vendredi 19/04	Samedi 20/04	Dimanche 21/04	Lundi 22/04	Mardi 23/04	Mercredi 24/04
Secteur Allasac (19)	 4° / 13° ▼ 15 km/h 45 km/h	 3° / 18° ▲ 15 km/h	 6° / 18° ▼ 15 km/h	 4° / 17° ▶ 15 km/h 45 km/h	 5° / 17° ▶ 20 km/h 50 km/h	 6° / 17° ▼ 15 km/h 45 km/h	 7° / 16° ▶ 15 km/h
Secteur Lubersac (19)	 3° / 11° ▼ 15 km/h 45 km/h	 3° / 15° ▲ 15 km/h	 6° / 16° ▶ 15 km/h 40 km/h	 4° / 15° ▶ 20 km/h 50 km/h	 5° / 15° ▶ 25 km/h 50 km/h	 5° / 15° ▶ 20 km/h 45 km/h	 6° / 15° ▶ 15 km/h
Secteur Lanouaille (24)	 4° / 12° ▼ 15 km/h 45 km/h	 3° / 17° ▲ 15 km/h	 5° / 16° ▶ 15 km/h 40 km/h	 3° / 15° ▶ 25 km/h 50 km/h	 4° / 16° ▶ 25 km/h 50 km/h	 4° / 16° ▶ 20 km/h 45 km/h	 6° / 15° ▶ 15 km/h
Secteur Saint Yrieix La Perche (87)	 4° / 11° ▼ 20 km/h 45 km/h	 2° / 16° ▶ 15 km/h	 6° / 16° ▶ 15 km/h 40 km/h	 4° / 15° ▶ 25 km/h 50 km/h	 5° / 15° ▶ 25 km/h 50 km/h	 4° / 15° ▶ 20 km/h 45 km/h	 6° / 14° ▶ 15 km/h

• Gel de début avril

Rappel sur la sensibilité au gel :

Les seuils critiques de températures établis par espèces pour chaque stade végétatif font référence à la température à l'air libre lue au niveau du bouquet floral. Le tableau ci-après mentionne les températures susceptibles d'induire des dégâts. La présence d'eau sur la végétation avant le début du gel (pluie non ressuyée, dépôt de rosée en début de nuit) augmente la sensibilité au gel et le niveau de dégâts.

Sensibilité au gel des différentes espèces : stades phénologiques et seuils critiques

	Stade B	Stade C	Stade D	Stade E	Stade F	Stade G-H	Stade I
	BBCH 51 Début de gonflement	BBCH 53 Gonflement apparent	BBCH 56 Apparition des boutons floraux	BBCH 57 Pétales visible	BBCH 61 Floraison	BBCH 66-69 Chute des pétales	BBCH 71 Nouaison
Pommier	-7°C	-4°C	-3.5°C	-2°C	-1.8°C	-1.6°C	-1.6°C
Poirier	-7°C	-6°C	-4.5°C	-2.8°C	-1.6°C	-1.5°C	-1°C

Source : Seuils critiques INRA - CTIFL

Remarque : Les seuils retenus ont été déterminés à partir d'anciennes variétés, compte tenu de l'arrivée de nombreuses nouvelles variétés, ces seuils ne sont qu'indicatifs.

➤ **Méthode pour observer les dégâts de gel au verger :**





En coupant la fleur dans le sens de la longueur, l'observation d'organes floraux (pistil, ovaire) de couleur marron à noirâtre indique un dégât de gel (voir photo ci-contre). Une fleur non ouverte (stades D₃ à E₂ - BBCH 56 à 59) tombera. Sur une fleur ouverte et déjà fécondée, le dégât de gel peut être total : chute de la fleur ou partiel : déformation du fruit (source : FREDON Normandie).



(Crédit photo : FREDON Normandie)

Pommier

- **Stade phénologique**

Secteur	Code	Indication	Variétés concernées	
Précoce (Voutezac)	Stade G (BBCH 67)	Floraison déclinante		Evelina
	Stade H (BBCH 69)	Fin floraison		Opal
Tardif (St Sornin Lavops)	Stade F2 (BBCH 65)	Pleine floraison		
	à Stade G (BBCH 67)	à Floraison déclinante		



Golden : Floraison déclinante sur Troche
(Crédit photo : P. Borie Cooplim)

Maladies du Pommier

- **Tavelure** (*Venturia inaequalis*)

Observations du réseau

Les premières taches de tavelure ont été observées sur la variété Golden en zone Limousin dans le secteur de Sarlande/Lanouaille où 100 % des feuilles de rosette sont touchées en parcelle non traitée.



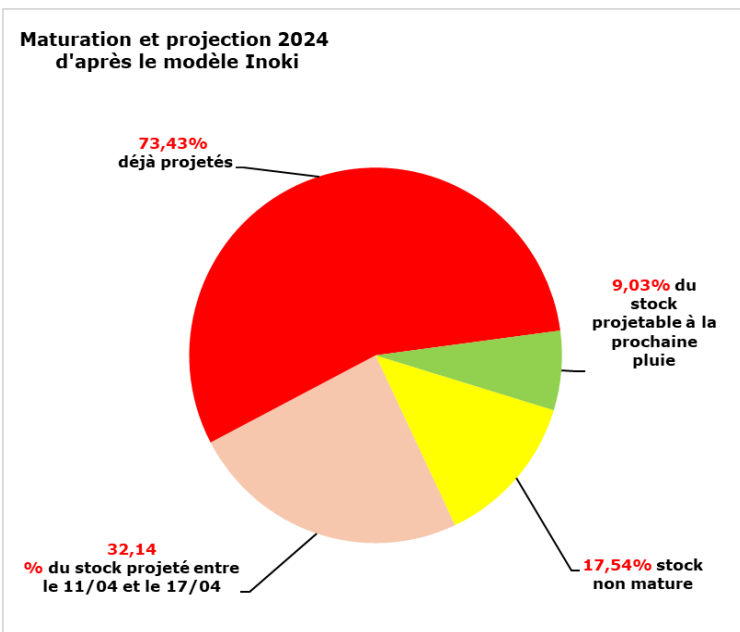
Tavelure sur Golden

(Crédit photo : L. Lassourreuille Perlim)

Modélisation

Bien que des projections aient été fortes lors des pluies du 15 au 16 avril, le modèle DGAL-ONPV/INOKI® a conclu sur un risque de contamination nul sur cette période car les températures étaient fraîches pour une durée d'humectation courte (10h à 8°C).

Station	Période d'humectation		Niveau de contamination
	Date Début	Date Fin	Gravité
Lubersac	15 avril	17 avril	-
	08-avril	09-avril	Assez Grave
	29-mars	30-mars	Assez Grave
	26-mars	27-mars	Très Légère
	10-mars	12-mars	Légère
	29-févr	03-mars	Grave
Coussac - Bonneval	15 avril	17 avril	-
	08-avril	9-avril	Assez Grave
	29-mars	30-mars	Assez Grave
	26-mars	27-mars	Très Légère
	04-mars	06-mars	Très Légère



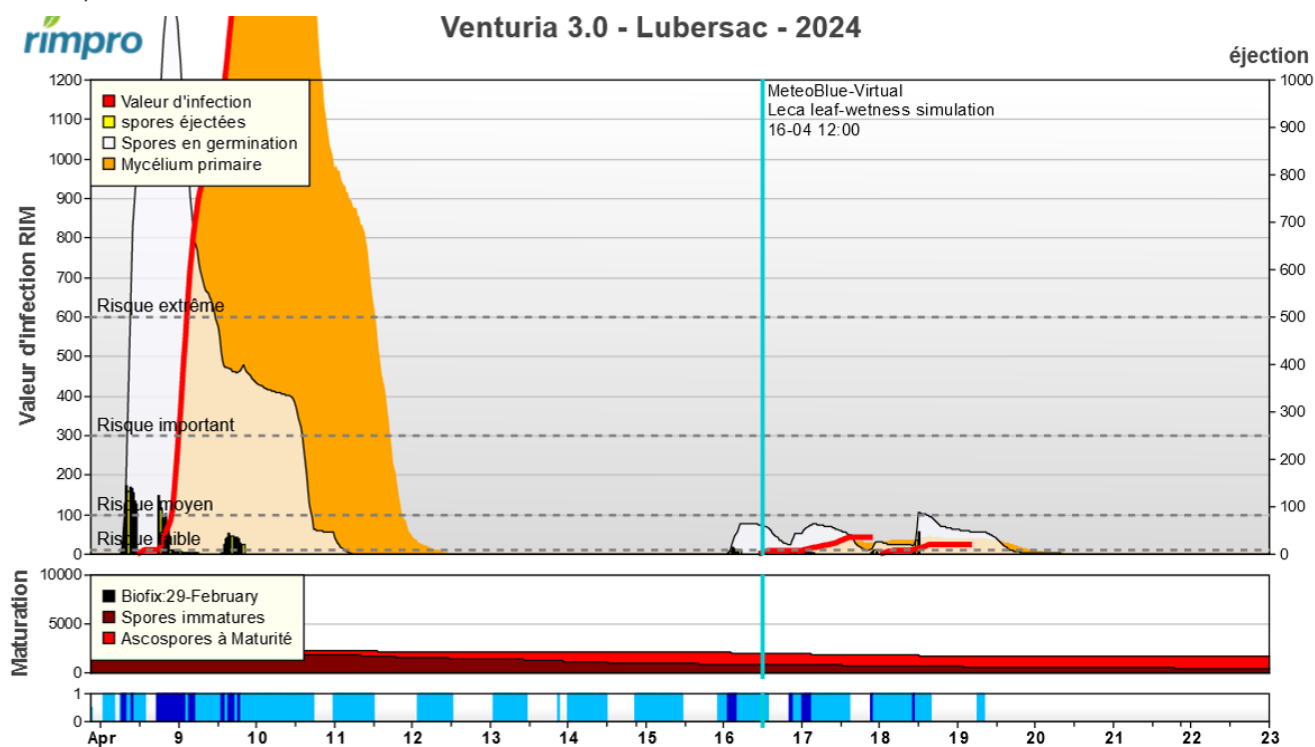
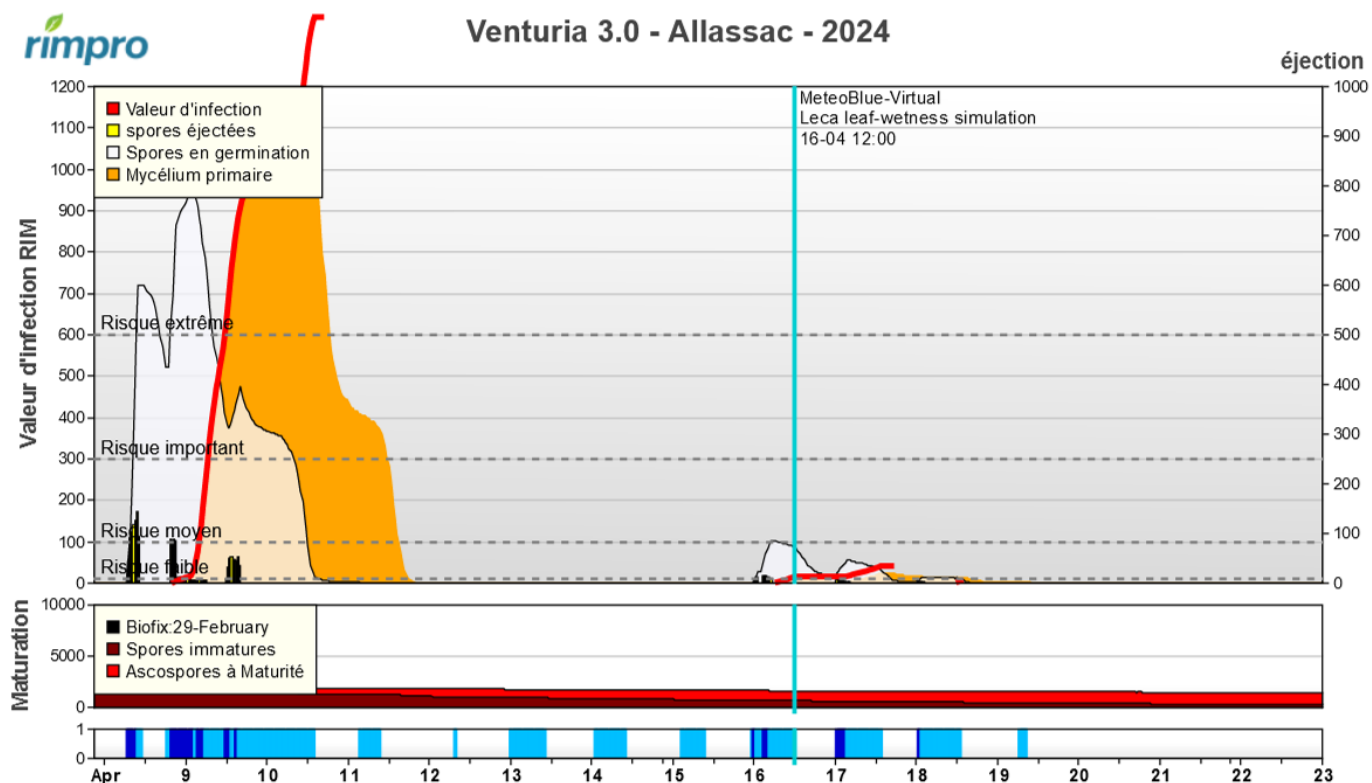
* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : **Légère** < **Assez grave** < **Grave**

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace) :

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

Résultats de la modélisation Tavelure RIM-Pro sur le secteur Allassac – Lubersac



Nous avons retenu la date du 29 février comme Biofix et le stade « pointe verte » (stade C : BBCH53) le 11 mars pour la zone du limousin.

Un document d'aide pour l'interprétation des courbes RIMPro est à votre disposition ici :

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_Notes_Techniques/Aide_Interpretation_modele_RIMPRO_tavelure.pdf

Evaluation du risque

Actuellement, **le risque tavelure est nul à faible suivant les modèles**, pas de perturbation pluvieuse prévue dans les jours à venir ; de ce fait, **la quantité de spores projetables lors du prochain épisode pluvieux sera probablement très importante.**

Le niveau de risques de contaminations pourrait être de nouveau élevé si les conditions d'humectation et de températures sont réunies.

Toutes les contaminations sont à prendre en considération dans tous les secteurs car la période de floraison et de pousse (apparition de nouvelles feuilles) augmente la sensibilité de la végétation à la tavelure.



Périthèces de *Neonectria ditissima*
(Crédit Photo : FREDON NA)

• Chancre à Nectria (*Neonectria ditissima*)

Eléments de biologie

Les ascospores et les conidies sont libérées de la fin d'hiver à l'automne lors des épisodes pluvieux. Les risques débutent alors dès le stade B « début de gonflement » (BBCH 51) et **les contaminations sont possibles** dans les plaies des rameaux et du tronc, **dans les fleurs (stades F2 à H = BBCH 64/65 à 67)** et dans les fruits peu avant la récolte.

La température favorable à la contamination se situe entre 14 et 16°C et l'arbre doit rester humide au moins 6 heures avant la pénétration de l'agent pathogène.

Observations du réseau

Des chancres à Nectria peuvent être observables dans les vergers, notamment dans les jeunes plantations.

Evaluation du risque

Actuellement, le risque de contamination est faible, pas de pluies en cours.

• Oïdium (*Podosphaera leucotricha*)

La pousse active (apparition de nouvelles feuilles) augmente la sensibilité de la végétation à l'oïdium : **les jeunes feuilles sont sensibles et réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.**

Suivant les conditions climatiques (forte humidité de l'air et température comprise entre 10°C et 20°C), les attaques primaires produisent des conidies qui donneront naissance aux foyers secondaires.

Observations du réseau

Des pousses oïdiées ont été observées dans des parcelles en conduite biologique.



Oïdium sur feuille de pommier
(Crédit Photo : A. BEZ - FREDON NA)

Evaluation du risque

La période à risque est en cours. Les jeunes feuilles étant particulièrement réceptives à la maladie, jusqu'à 6 jours après leur apparition, **la période de pousse est une période à risque.** Le risque de développement de la maladie s'élève en période de pluies (forte hygrométrie) et lorsque les températures sont favorables au développement du champignon.

Mesures prophylactiques

Surveillez les parcelles contaminées en 2023 car en supprimant les pousses oïdiées dès leur apparition, cela permet de réduire l'inoculum primaire et de limiter les risques de contaminations secondaires.

- **Feu bactérien (*Erwinia amylovora*)**

La bactérie responsable du feu bactérien *Erwinia amylovora* se conserve durant l'hiver dans les chancres de l'année précédente et reprend son activité lors du démarrage de la végétation.

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

- Température maximale > à 24°C
ou
- Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C
ou
- Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison et de pousse) est en cours.

Les parcelles sont à surveiller.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés en 2023, il faut rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse si les conditions climatiques s'avèrent favorables au développement de la maladie. **Des contrôles visuels sont indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations** (un marquage avec du ruban de chantier permet de repérer les zones infestées). **Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.**

Ravageurs du Pommier

- **Puceron cendré (*Dysaphis plantaginea*) et puceron vert (*Aphis pomi*)**

Observations du réseau

Quelques petits foyers de pucerons cendrés et verts, sont observés dans les vergers (secteur Voutezac en parcelle bio). Quelques feuilles enroulées sont également visibles.

Seuil indicatif de risque atteint dès que :

- Le puceron cendré est observé dans la parcelle ;
- 15 % des bouquets sont occupés par le puceron vert.



Pucerons cendrés - pucerons verts
(Crédit photo : A. BEZ - FREDON NA)

Evaluation du risque

La période à risque est en cours.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des produits de biocontrôle existent et sont listés dans la dernière note de service DGAL/SDQPV consultable via ce lien : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

• Acarien rouge (*Panonychus ulmi*)

Sur les parcelles du réseau, aucune forme mobile d'acariens rouges n'a été observée à ce jour.

Seuil indicatif de risque atteint si :

- 40 % des bourgeons sont porteurs de plus de 10 œufs viables d'acariens rouges ;
- 50 % des feuilles de rosette sont occupées par au moins une forme mobile.

Evaluation du risque

Le risque est encore faible pour le moment.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des produits de biocontrôle existent et sont listés dans la dernière note de service DGAL/SDQPV consultable via ce lien : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

• Hoplocampe du pommier (*Hoplocampa testudinea*)

L'hoplocampe n'a qu'une seule génération par an. Son vol débute au moment de la floraison : les adultes sont attirés par la couleur blanche des fleurs dans lesquelles les femelles pondent (40 à 70 œufs par femelle).

Les larves éclosent 10 à 14 jours après et se développent dans les jeunes fruits en formation en les dévorant de l'intérieur. **Chaque larve peut ainsi détruire de 4 à 5 fruits en un mois.** Le développement larvaire se termine fin mai à mi-juin : le fruit dévoré tombe et la larve s'enfonce dans le sol pour y tisser son cocon. L'adulte n'en sortira qu'au printemps de l'année d'après.

Observations du réseau

Captures de 9 hoplocampes cette semaine, dans le piège installé le 5 avril à Voutezac (19) en parcelle conduite AB.

Le seuil indicatif de risque est de 20 à 30 adultes capturés par piège pendant toute la période de floraison. Pour l'hoplocampe du poirier, il n'existe pas de seuil déterminé sur la base du piégeage.



Piège a Hoplocampe - Hoplocampe adulte piégé
(Crédit photo : A. BEZ FREDON NA)

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.

Méthodes alternatives

Du piégeage massif d'adultes peut être réalisé (60 à 150 pièges/ha) afin de diminuer les pontes dans les fleurs. Différents types de pièges blancs englués existent, mais il semblerait que les pièges de type « Croisillons » soient plus efficaces que les plaques ou les bols.

Lorsque la floraison sera terminée, les pièges devront être retirés pour éviter de capturer les auxiliaires ou insectes pollinisateurs.

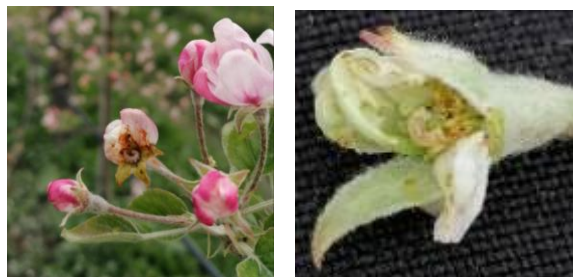
B

• **Anthronome du pommier** (*Anthonomus pomorus*)

Observations du réseau

Les dégâts typiques sur fleurs en « clou de girofle » n'ont pas été signalés dans les vergers cette semaine.

Après la nymphose de la larve au sein de la fleur, le jeune adulte sortira, s'alimentera sur les feuilles du pommier avant d'entrer en diapause jusqu'à l'année prochaine.



Dégât en « clou de girofle » et larve dans bouton floral

(Crédit photos : A. BEZ - FREDON NA)

Evaluation du risque

La période à risque de pontes s'achève avec l'évolution des stades végétatifs.

• **Chenilles défoliatrices - Tordeuses**

Observations du réseau

Quelques dégâts de chenilles sur pousses de pommier ont été observés en début de semaine, dans les parcelles en conduite biologique.

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur au printemps. Le contrôle visuel porte sur 500 bouquets floraux, soit 10 bouquets sur 50 arbres.

Les chenilles responsables sont diverses et difficilement identifiables à ce stade :

- L'arpenteuse se déplace en arceau ;
- La tordeuse est vive et elle se laisse tomber en se suspendant à un fil de soie ;
- La noctuelle est le plus souvent glabre et elle s'enroule si elle est dérangée.



Chenille défoliatrice sur pousse de pommier

(Crédit photos : A. BEZ - FREDON NA)

Seuil indicatif de risque atteint dès que 5 % des organes sont occupés par une larve.

Evaluation du risque

La reprise d'activité des larves est en cours.

• **Mineuse cerclée (*Leucoptera malifoliella*)**

Les plantes-hôtes de la mineuse cerclée sont le pommier, plus rarement le poirier.

Il y a 2 générations annuelles, parfois, une 3^{ème} génération partielle.

Les papillons apparaissent en avril et pondent à la face inférieure des feuilles. Le développement larvaire s'achève en juin. Les chenilles de 2^{ème} génération occasionnent les mêmes dégâts, de mi-juillet à début septembre. Les larves les plus précoces se chrysalident et donnent une 3^{ème} génération partielle début août.



Mineuses cerclées

(Crédit photo : A. BEZ - FREDON NA)

Le développement embryonnaire peut excéder 1 mois. La chenille vit en mineuse dans les feuilles. En fin de croissance, la chenille sort de la galerie et tisse un cocon à la surface de la feuille (1^{ère} génération) ou dans les crevasses de l'écorce à la face inférieure des branches, ainsi que dans les cavités pédonculaires et pistillaires des fruits (2^{ème} génération hivernante). La chrysalide est formée au bout de 2 jours, son développement dure 8 jours pour la génération estivale.

Observations du réseau

Dans le secteur de Saint Sornin Lavolps un nombre important de mineuses cerclées ont été piégées cette semaine, suite à la pose d'un piège le 8 avril dans une parcelle en conduite biologique.

- **Tordeuse orientale du pêcher (*Cydia molesta*) et petite tordeuse des fruits (*Cydia lobarzewskii*)**

Observations du réseau

Des pièges ont été installés semaine 14 (8 au 14 avril) en Creuse (Nouzerolles) et en Corrèze (Saint Sornin Lavolps).

Pas de captures de papillons constatées dans ces secteurs.

Evaluation du risque :

Actuellement, le risque est nul. Le risque débutera avec la reprise d'activité de la tordeuse orientale (émergence – accouplement – ponte) et la présence de jeunes fruits.

- **Punaises phytophages**

Observations du réseau

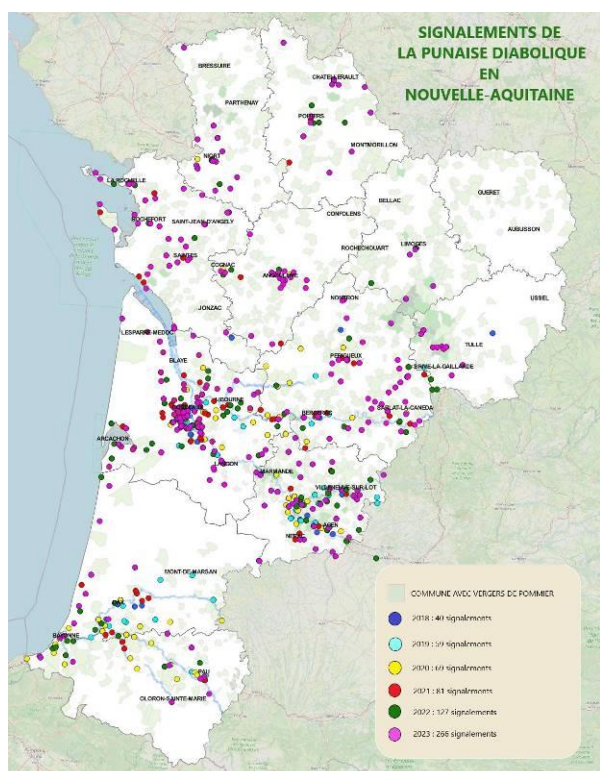
Des pièges vont être posés fin avril.

Evaluation du risque

Actuellement, le risque est limité. Il apparaîtra lorsque les jeunes fruits apparaîtront.



Rhaphigaster nebulosa
(Crédit photo : FREDON NA)



Cartographie réalisée par l'OVS - FREDON Nouvelle-Aquitaine et financée par le FEADER. Les signalements ont été collectés par des riverains via les réseaux Agir (INRAE), iNaturalist et INPN-Espèces (MNHN) et par des salariés de structures participant aux différents réseaux de piégeages (BIK, BSV Nouvelle-Aquitaine, FREDON Nouvelle-Aquitaine) puis validés par des experts.






➤ ***Halyomorpha halys* : la punaise diabolique**

Cette espèce invasive et très polyphage peut être facilement confondue avec d'autres punaises autochtones, notamment *Rhaphigaster nebulosa*.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la page : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/20532/Agir-Punaise-diabolique> .

Poirier

• Stade phénologique

Secteur	Code	Indication	Variétés concernées
Précoce (Voutezac -- Saint Cyr La Roche)	Stade J (BBCH 72)	Taille noisette	 Conférence  William's
Tardif (Pompadour)	Stade I (BBCH 71)	Nouaison	 Conférence

Maladie de poirier

• Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Evaluation du risque

Cf paragraphe « Tavelure » dans le chapitre « Pommier ».

• Feu bactérien (*Erwinia amylovora*)

Evaluation du risque

Cf paragraphe « Feu bactérien » dans le chapitre « Pommier ».

Ravageurs du Poirier

• Psylle (*Cacopsylla pyri*)

Les adultes passent l'hiver en colonies pouvant atteindre une cinquantaine d'individus sous les écailles des bourgeons. Au printemps, ils envahissent les jeunes feuilles encore enroulées. 2 générations se succèdent chaque année : la 1ère apparaissant en avril/mai est la plus nuisible, la 2ème survient début juin. Dès le milieu de l'été, les femelles rejoignent leurs gîtes d'hivernation.

Durant la floraison et notamment à la chute des pétales, il est conseillé de réaliser des observations afin d'estimer les populations de psylles (œufs) et leur évolution (stades larvaires), en particulier dans les parcelles qui présentent un passé difficile par rapport au psylle ou qui sont attractives pour ce ravageur : forte vigueur végétative, année d'alternance déjà prévue par absence de boutons floraux,...

Caractères distinctifs :

- Jeunes larves (L1, L2 et L3) : taille \leq 1mm, couleur jaunâtre, translucides, ébauches alaires petites et séparées (visibles au stade L3) ;
- Larves âgées (L4 et L5) : taille de 1 à 2 mm, couleur brunâtre, ébauches alaires superposées.

Observations du réseau

Des œufs de deuxième génération ont été observés sur fruits et feuilles dans tous secteurs.

Evaluation du risque

La période actuelle correspond au **début des pontes de deuxième génération**. Le risque va augmenter avec la hausse des températures.



Œuf de psylles sur feuille et fruits - Adulte sur feuilles

(Crédit Photo : A. BEZ - FREDON NA)



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Sur les parcelles à problème, il est possible d'utiliser de l'argile blanche comme barrière physique. Cette argile blanche naturelle très fine et exempte de fer n'est pas létale mais irritante et répulsive pour les psylles adultes. Elle perturbe ainsi le dépôt d'œufs et peut permettre de ralentir la prolifération des psylles.

Des produits de biocontrôle existent et sont listés dans la dernière note de service DGAL/SDQPV consultable via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-186>

Méthodes alternatives :

Le développement de ce ravageur est favorisé par une forte croissance végétative, il est donc indispensable de réaliser une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée, notamment en conservant un environnement favorable.

• Puceron mauve (*Dysaphis pyri*)

Observations du réseau

Pas d'individus observés cette semaine dans les vergers de poiriers.

Seuil indicatif de risque : dès que ce puceron est présent.

Evaluation du risque

La période à risque de développement des populations est en cours. **Surveillez vos parcelles pour détecter les foyers.**



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des produits de biocontrôle existent et sont listés dans la dernière note de service DGAL/SDQPV consultable via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-186>

- **Phytopte du poirier** (*Eriophyes pyri*)

Le phytopte cécidogène (*Phytoptus pyri*) est un ravageur occasionnel qui reprend son activité au moment de l'ouverture des bourgeons (stade D-D3 (BBCH 55-56)). Les adultes colonisent les jeunes feuilles et provoquent par leurs piqûres de petites galles d'abord de couleur vert clair qui ensuite virent au rouge-brun.

Observations du réseau

Cette semaine, des dégâts caractéristiques dus aux piqûres ont été observés sur les parcelles de références (Voutezac notamment).

Evaluation du risque

Risque en cours, de la ponte jusqu'à la migration des larves (mars à juin)

Mesures prophylactiques :

Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter la présence des phytoptes. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Des produits de biocontrôle existent et sont listés dans la dernière note de service DGAL/SDQPV consultable via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedej/site/bo-agri/instruction-2024-186>



Dégâts de phytoptes sur feuille

(Crédit Photo : A. BEZ – FREDON NA)



- **Cèphe du poirier** (*Janus compressus*)

Les dégâts qu'il provoque ressemblent, au début, à ceux causés par le feu bactérien (mai-juin) : un flétrissement soudain de jeunes pousses qui se recourbent en crosse ; les feuilles noircissent, fanent puis se dessèchent. Ces blessures sont causées par la femelle lors de la ponte.

L'observation de ces symptômes signifie que les éclosions sont imminentes. Elles auront lieu lorsque la pousse sera totalement desséchée. Les larves foreront alors une mine descendante et réaliseront leur cycle à l'intérieur de la pousse.

Observations du réseau

Quelques dégâts de Cèphe dans les parcelles du réseau. Surtout nuisible en pépinière et sur les jeunes arbres. Ne pas confondre avec le Feu bactérien.



Dégâts de Cèphe du poirier

(Crédit Photo : A. BEZ - FREDON NA)

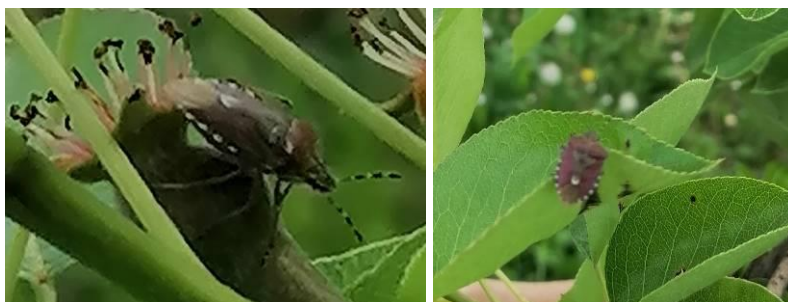
Evaluation du risque

Le cèphe a peu d'incidence économique en verger adulte. **Cependant, il est conseillé de supprimer les pousses attaquées afin de diminuer les populations pour l'année suivante.**

• Punaises phytophages

Observations du réseau

Des punaises ont été observées en vergers de poirier secteur Voutezac. La situation reste encore calme pour le moment en verger.



Punaise sur poirier : *Dolycoris baccarum*

(Crédit Photo : A. BEZ - FREDON NA)

Auxiliaires

Protection des pollinisateurs : et pollinisateurs



Depuis le 1er janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants.

<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

• **Encadrement des autorisations de mise sur le marché**

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté suscitée implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. Les cultures suivantes sont considérées comme non attractives : Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux – pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Tritordeum et autres hybrides du blé, Vigne, Pomme de terre, Houblon, autres cultures céréalières (hors Sarrasin et Maïs).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.

- Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :
- - « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- - « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- - « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »,
- restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

- **Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.

L'ensemble des Notes nationales Biodiversité sont consultables sur le site ECOPHYTO PIC :

<https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>

📖 Consultez la fiche « Les auxiliaires » du Guide de l'Observateur



Œuf et Larve de syrpe
(Crédit Photo : A. BEZ - FREDON NA)

Guide fruits à pépins

Guide de l'Observateur Fruits à pépins pour vous aider

Un Guide de l'Observateur fruits à pépins a été édité par le réseau des BSV Arboriculture fruitière Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, ... pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène** : [Guide observateur fruits à pépins](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'agriculture de Corrèze, INVENIO, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".